



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maladie de Lyme

Question écrite n° 105646

Texte de la question

M. Hervé Mariton appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la maladie de Lyme transmise à l'homme par morsure de tique porteuse de la bactérie *Borrelia*. Cette maladie peu connue se manifesterait par des troubles neurologiques, dermatologiques, arthritiques et oculaires qui pourraient être apparentés à d'autres pathologies, comme la sclérose en plaques. Une telle situation est d'autant plus préoccupante que 6 000 à 10 000 nouveaux cas sont recensés en France tous les ans. Il convient de noter que si la maladie est rapidement diagnostiquée elle pourrait être traitée efficacement par un traitement antibiotique. Il lui demande donc de lui indiquer s'il serait possible d'envisager une campagne de sensibilisation à l'intention du grand public afin de faciliter le dépistage de cette maladie au plus tôt et de permettre ainsi un traitement rapide.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Mariton](#)

Circonscription : Drôme (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 105646

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités (II)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 octobre 2006, page 10256

Question retirée le : 1er mai 2007 (Fin de mandat)